

Impranet

Imprégnant pierres liquide exempt de solvants

Propriétés

Imprégnant pierres utilisable en intérieur et extérieur. Pénètre au fond des pores et, après durcissement, protège la surface traitée contre les infiltrations d'eau et d'huile. Préviend ainsi les dégâts occasionnés par le gel, ainsi que la formation d'algues et de mousse, et réduit l'effritement, même sur des surfaces exposées à un environnement humide permanent. Impranet est inodore et exempt de solvants organiques. Cette formulation innovante est par conséquent aussi parfaitement adaptée à une utilisation en intérieur.

Composition

Imprégnant, émulsifiants.
pH produit concentré : env. 4,5

Domaine d'application

Pour l'imprégnation de sols en pierre naturelle, reconstituée et carrelage en céramique poreux neufs ou anciens nettoyés en profondeur et dépourvus de résidus de cire et de corps gras, comme : granite, porphyre, marbre, grès, marbre aggloméré, pierre reconstituée, brique en argile, béton et chape de béton.
Ne pas utiliser sur du grès cérame.

Application

Secouer énergiquement le bidon avant utilisation.

Avant application, vérifier l'action du produit sur la couleur de la pierre sur une petite surface cachée.

Imprégnation de pierres

Appliquer le produit pur avec une frange sur une surface nettoyée, dégraissée et de préférence sèche, jusqu'à saturation du support. La saturation est atteinte quand le produit ne pénètre plus dans le sol, mais reste en surface. Les excédents de produit forment une couche collante et laiteuse qui doit être éliminée au plus tard après 1 heure par lavage mécanisé (Copex, 1 litre pour 10 litres d'eau, disque rouge). La température de la surface à traiter devrait se situer entre 5 °C et 25 °C. Les surfaces traitées sont praticables dès le séchage. Les propriétés hydrofuge et oléofuge ne sont cependant entièrement développées qu'après environ 5 jours.



Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages causés par une utilisation non appropriée du produit.



Entretien de pierres

Consommation par m²

Imprégnation de pierres : 5–500 ml selon la porosité du sol

Produit non destiné au consommateur final selon 1999/44/CE art. 1.

Conditionnement

Bidon de 5 L

Réf. j 21 05 15

